

Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-six janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.

Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GUILLARD Frédéric, GILLET Isabelle, LE VAILLANT Nicolas, LEPRETRE Nathalie, BRIAND Claude, GALOPIN Pierre, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre.

Etaient absentes : ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie,

Date de convocation : 19 janvier 2021

Présents : 13 *Votants* : 13

N°2021 - 01

Thème :

Convention

Objet :

**Renouvellement
de la convention
écogarde**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le dispositif Ecogarde qui est une association de protection de l'environnement investie d'une véritable mission de service public. Elle cherche à améliorer concrètement la protection du patrimoine naturel grâce à des actions de surveillance, de valorisation, de sensibilisation, de médiation et de prévention auprès des usagers de la nature.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement ou non de cette convention. Le coût de l'adhésion est de 100 € et la prestation de mise à disposition d'écogardes de 1 144 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (12 contre le renouvellement, 1 pour),

- décide de ne pas renouveler son adhésion au dispositif Eco Garde pour cette année 2021
- demande à Monsieur le Maire de notifier cette décision à Ecogarde.

N°2021 - 02

Thème : *Autres
types de contrat*

Objet :

**Renouvellement
d'adhésion PEFC
– forêt
communale 2021-
2026**

L'ONF (Office National des Forêts) est engagé dans la gestion durable et a obtenu la certification PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) pour l'ensemble des forêts domaniales. Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion multifonctionnelle des forêts, en conciliant des objectifs de production, de protection environnementale et d'accueil du public. Suivant les mêmes critères pour les forêts communales, la certification PEFC confirme que la gestion de la forêt se fait dans le respect du patrimoine commun, de la préservation de la biodiversité et selon les principes du développement durable. La marque PEFC apposée sur les produits issus de la forêt apporte ainsi une garantie de sa gestion durable.

L'adhésion à la certification PEFC se fait sur des cycles de 5 ans (première adhésion en janvier 2011). Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion pour 5 ans.

Le montant de l'adhésion est calculé comme suit : 20 € de frais de dossier + 0.65 €/ha pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler l'adhésion à la certification PEFC pour une durée de cinq années,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette adhésion.

N°2021 - 03

Thème : Autres types de contrat

Objet : Contrat entretien chaudière à granulés école

Monsieur le Maire informe des problèmes et des dysfonctionnements récurrents liés à la chaudière à granulés de l'école. Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise ANVOLIA pour un contrat de maintenance et d'entretien. L'entreprise interviendrait deux fois dans l'année et à tout moment en cas de panne. Le montant de la prestation est de 1 108.68 €TTC par an

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la prestation de l'entreprise ANVOLIA,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces y afférents.

Délibérations 2021 – 01 à 2021 – 03

CHENAIS Patrick		LEPRETRE Nathalie	
MORICE Anne-Marie		ROSSELIN Elodie	
MEANCE Alain		LESEC Sylvie	
BEDEL Pierrick		BRIAND Claude	
CARDINAL Françoise		GALOPIN Pierre	
GUILLARD Frédéric		JOLIVET Jean-Philippe	
GILLET Isabelle		TROCHU Pierre	
LE VAILLANT Nicolas			